



Le livre à La Réunion

Synthèse des auditions réalisées en 2008-2009 et propositions du CCEE

Contribution adoptée en Bureau du 25 août 2010

Le CCEE, estimant que le secteur du livre est insuffisamment soutenu à La Réunion, a souhaité apporter sa contribution à la réflexion globale, de manière à mettre en lumière les forces et faiblesses du secteur, par types d'acteurs, et à faire émerger des pistes de travail pour la collectivité régionale.

Sont ciblées en particulier les étapes liées à la production et à la vente du livre qui font intervenir différents acteurs que la commission s'est attachée à rencontrer et dont les échanges sont restitués ci-après sous forme de synthèse. Des propositions ont pu en découler.

Nous précisons qu'il s'agit là d'une note non exhaustive qui méritera d'être complétée par des échanges avec d'autres acteurs du secteur et d'être actualisée au fil des ans.

1 Synthèse des auditions

Dans le cadre de cette thématique, la commission a procédé aux auditions suivantes :

- le 23 mai 2008 : Marie-Jo LO-THONG, conseillère livre à la DRAC ;
- le 28 août 2008 : Laurence MACE et Sandrine DANDRADE, respectivement directrice et responsable du dépôt légal de la Bibliothèque Départementale de La Réunion ;
- le 13 novembre 2008 : Eric ROBIN, responsable d'Epsilon Editions ;
- le 12 mars 2009 : Daniel VAXELAIRE, écrivain ;
- le 23 avril 2009 : William CALLY, jeune auteur réunionnais lauréat du Prix universitaire de la Nouvelle de La Réunion en 1997 et en 2003, du Prix de l'Océan Indien de la Nouvelle en 2000 et du Prix Spécial du Jury relatif à ce même concours en 2003 ;
- le 30 avril 2009 : Hubert PEDURAND, Président de l'Association réunionnaise des imprimeurs et industries graphiques, ancien directeur de la NID.

Ces intervenants ont été interrogés sur les différents secteurs du livre, à savoir : la création, l'édition, l'imprimerie et la diffusion par le circuit commercial, tant sur le plan régional que national.

1.1 La création

Il apparaît que ce secteur est dynamique.

La littérature jeunesse, en particulier, est en développement depuis quelques années. Elle joue un rôle de locomotive.

Les institutions apportent leur soutien à ce secteur : aides à l'écriture, aides à l'édition et achats de livres à destination des CDI des lycées, tout en s'interrogeant sur les répercussions de ces aides régionales sur la création et la production.

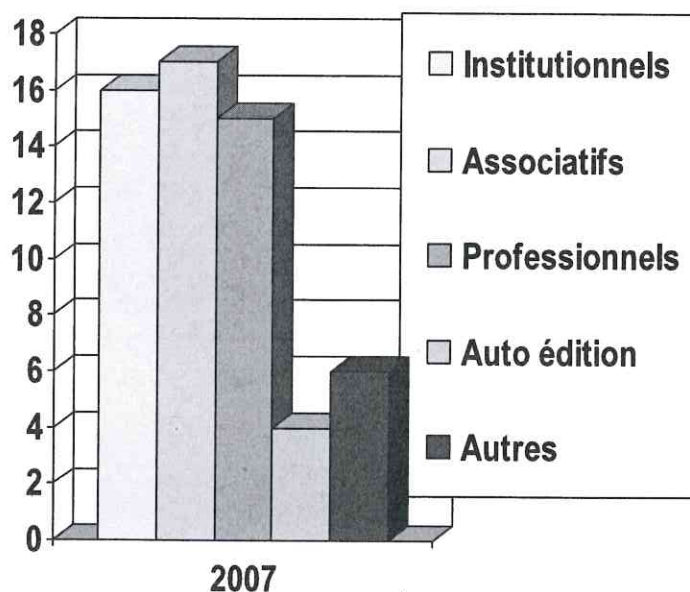
Cependant, la mise en œuvre de la création artistique reste compliquée. Ainsi, des besoins apparaissent en formation à l'écriture ou encore à l'illustration des œuvres.

1.2 L'édition

Le système de dépôt légal auprès de la Bibliothèque Départementale de La Réunion permet de recenser les différents éditeurs et ainsi, de disposer d'une base de données fiable.

En 2007, 5 types d'éditeurs sont identifiés et représentent 58 structures :

- ✂ Les éditeurs institutionnels : 16
- ✂ Les éditeurs associatifs : 17
- ✂ Les éditeurs professionnels : 15
- ✂ L'auto édition : 4
- ✂ Autres : 6



Les éditeurs sont plus ou moins anciens, comme en témoignent les données suivantes :

- ✂ Les « doyens » :
 - l'UDIR : depuis 1978 ;
 - Azalées éditions : 1981 ;
 - Orphie éditions : 1984 ;
 - Océan éditions : 1987.

- ✂ Les plus récents :

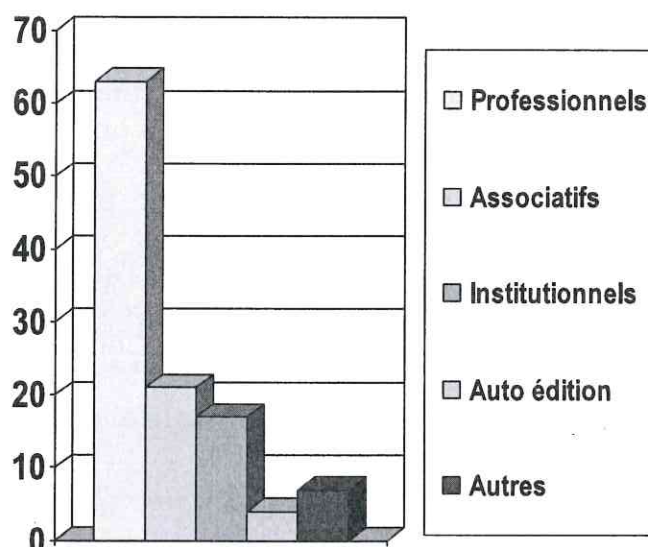
Marmaille éditions, Livres sans frontières, les Editions du 4 épices, les Editions du Boucan, Epsilon éditions, Tikouti éditions, les Editions Dodo vole, etc...

En termes de volume, cela représente 112 titres déposés en 2007, soit beaucoup moins qu'en 2006, année exceptionnelle, mais un niveau relativement stable en comparaison de 2004 et 2005.

Année	2007	2006	2005	2004
Nombre de titres	112	229	150	102

L'analyse de la répartition de ces volumes entre les différents éditeurs fait apparaître le poids prépondérant des éditeurs professionnels, représentant ainsi 56% du volume produit :

- ✂ Les éditeurs professionnels : 63 ;
- ✂ Les éditeurs associatifs : 21 ;
- ✂ Les éditeurs institutionnels : 17
- ✂ L'auto édition : 4
- ✂ Autres : 7



Par ailleurs, il faut savoir que sur les 63 titres édités par des professionnels, 46 sont édités par seulement trois maisons d'édition (Orphie, Océan et Azalées), soit quasiment les trois quarts des titres.

Un zoom portant sur la littérature jeunesse permet de montrer son poids. Ainsi, le nombre d'ouvrages publiés localement a quadruplé depuis 1999. Ne représentant que 15% de l'édition en 2006, ce taux passe à près de 40% en 2007.

Là aussi, la part des éditeurs professionnels est prépondérante, ceux-ci ayant édité 30 titres en 2007 (dont la moitié par Orphie seule), les 10 autres titres étant le fait d'éditeurs associatifs.

En moyenne, un tirage initial se situe aux alentours de 1 960 exemplaires, de 300 exemplaires pour le plus petit tirage à 10 000 pour le plus important (chiffres 2007).

S'agissant des livres tout public, la moyenne s'établit à 2 035 exemplaires. Elle est de 1 851 exemplaires livres « jeunesse », de 100 exemplaires pour le plus petit tirage à 8 000 pour le plus important.

Les plus gros succès de l'édition ont fait l'objet de tirages de plus de 28 000 exemplaires. A titre d'exemple, on peut citer le livre de Brigitte Grondin, *Du bonheur dans votre assiette* (depuis 1998). Les *Contes de La Réunion* d'Isabelle HOARAU sont quant à eux parus à plus de 25 000 exemplaires (depuis 1989).

Les prix moyens ont également fait l'objet d'une analyse et oscillent autour de 13€ pour un livre « jeunesse » et de 18€ pour un livre tout public.

Pour compléter les données concernant le monde de l'édition, les sources livrées par la DRAC, le Conseil régional et certains éditeurs permettent d'aborder le volet des aides publiques :

- une quarantaine de librairies se partagent dans le cadre de mesures d'aides économiques environ 20 000 euros ;
- des maisons d'éditions, correspondant en fait à des entreprises d'édition se partagent un fonds annuel de 20 000 euros dans le cadre d'une aide à la structuration ;
- elles peuvent également prétendre à une aide à l'entreprise de la Préfecture. A ce titre, Azalées Éditions ont pu bénéficier d'environ 10 000 euros ;
- des aides à l'édition sont également proposées par le Conseil régional ;
- les Conseil régional et général font l'acquisition d'environ 100 ouvrages par an, à destination des lycées et collèges ;
- un prêt à taux zéro est accordé par le Comité national du livre.

Si les aides sont jugées globalement satisfaisantes et utiles, quoique faibles, la constitution du dossier de demande de prêt à taux zéro quant à lui apparaît chronophage au regard du peu de résultats obtenus.

S'agissant de la question de la rentabilité économique, il semble que l'éditeur ait intérêt à cumuler deux activités. A titre d'exemple, on peut citer :

- Azalées Éditions et les Éditions Orphie, à la fois éditeurs et diffuseurs ;
- Océan Éditions, à la fois éditeur et imprimeur.

Zoom sur un éditeur professionnel : Epsilon Edition

Un zoom sur une maison d'édition a été apporté par l'intervention d'Eric ROBIN, le responsable d'Epsilon Edition, qui a également une part de son activité consacrée au multimédia.

Cet éditeur n'apparaît qu'en 1998 avec la publication d'un ouvrage sur la cuisine réunionnaise. L'activité s'amplifie en 2005 avec l'édition de livres destinés à la jeunesse. En 2008, la maison va éditer sept livres et en 2009, une dizaine.

Les tirages sont établis à 3 000 exemplaires pour une vente en moyenne de 1 000 livres à La Réunion et de 800 en France métropolitaine. L'investissement se chiffre alors aux alentours de 10 000 euros.

En particulier, les albums de Tintin en créole réunionnais sont un succès. Le nombre très important de pré-commandes induit un tirage à 4 000 exemplaires.

La prise de risque lors de la parution d'un ouvrage pour cet éditeur professionnel pourrait se répartir de la manière suivante :

- ⇒ de 45 à 50% pour l'éditeur ;
- ⇒ 30% pour le libraire ;
- ⇒ de 20 à 25% pour le distributeur.

Epsilon verse dans le cadre de contrats de droits d'auteurs environ 7% du prix du livre aux auteurs, avec une avance de 50% des droits à la sortie du livre. Il arrive tout de même que certains auteurs renoncent à ces droits pour se faire éditer ou encore paient pour une édition de leur ouvrage. D'autres se font rémunérer à partir du franchissement d'un seuil de vente d'exemplaires.

Si le stock est vendu, il reviendra à l'éditeur une marge de 15% après paiement des auteurs, des diffuseurs et des imprimeurs.

Il est à noter que le coût important de la diffusion représente un frein pour les éditeurs locaux.

Le niveau national est encore inaccessible pour un très grand nombre d'auteurs locaux, dont la promotion reste difficile, en particulier auprès des éditeurs parisiens. Quant aux éditeurs locaux qui arrivent à pénétrer le marché métropolitain, ils doivent faire face à d'importants frais de stockage.

Certains éditeurs se regroupent sous forme associative. On peut citer à titre d'exemple La Réunion des livres, comptant sept éditeurs et dont un des projets prévoit la création d'un catalogue commun.

Enfin, de manière générale, l'édition à La Réunion connaît une bonne évolution : elle est en cours de structuration.

Il apparaît également selon ces dires d'acteurs que les ouvrages imprimés en petite quantité à La Réunion peuvent être rentables,

d'autant que les moyens techniques actuels - impression numérique - permettent ce type d'opération.

Toutefois, certains écrivains déplorent le manque de travail de critique des éditeurs locaux. En effet, ceux-ci ne remettraient pas en cause les écrits des auteurs ou ne procèderaient pas à la relecture des œuvres. Pourtant, il s'agit là d'un préalable à une production littéraire de qualité. Cela peut s'expliquer notamment par le fait que les maisons d'édition réunionnaises ne disposent pas d'un effectif très important au regard des nécessités de ce travail éditorial.

1.3 L'imprimerie

Trois entreprises (la NID, Graphica et Ah-Sing) représentent près de 70% du chiffre d'affaire du secteur, soit environ 7 millions d'euros de chiffre d'affaires chacune, et emploient 180 à 200 personnes.

Il est à noter que les 24 imprimeries de l'île réalisent un chiffre d'affaires global de 110 millions d'euros. Ce secteur est l'un des plus gros employeurs de l'industrie réunionnaise puisqu'il compte 980 salariés. La valeur ajoutée est également significative puisqu'il s'agit de 43,2 millions d'euros par an, soit 16% de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière réunionnaise.

L'imprimerie locale dispose de moyens de production techniquement équivalents à ceux d'autres régions de l'Hexagone. Toutefois, les coûts de production d'un livre sont plus élevés, du fait de l'insularité qui agit sur les aspects suivants :

- un coût plus élevé des machines malgré la possibilité de défiscaliser l'investissement, ce qui pousse d'ailleurs les imprimeurs à ne rechercher en priorité que ce type d'investissement au détriment des autres ;
- la nécessité de disposer d'un stock de papier constituant alors une immobilisation de trésorerie importante ;
- le coût de la main d'œuvre ;
- le coût de l'exportation des déchets classés industriels et spéciaux vers la France ;
- les faibles quantités produites ne permettant pas la réalisation d'économies d'échelle significatives.

Sur les marchés européen et français, le choix de l'hyper industrialisation de l'imprimerie permet d'obtenir une productivité beaucoup plus importante. Par ailleurs, des marchés pérennes existent, notamment les imprimés institutionnels, la presse écrite, les livres et les magazines.

Quant à l'île Maurice, elle constitue une rivale sérieuse au regard du coût du travail représentant le cinquième de celui proposé à La Réunion et de l'absence de barrières douanières et de contraintes liées à la protection de l'environnement.

Excepté pour les publications courantes, la qualité et le prix des ouvrages réunionnais ne sont pas encore satisfaisants.

En particulier, des améliorations pourraient intervenir sur la qualité des reliures, d'autant plus qu'il semblerait qu'en la matière il s'agisse plus de compétences à acquérir et à développer que de coûts trop élevés.

Comme dans le milieu de l'édition, les acteurs de l'impression se regroupent en associations. A titre d'exemple, l'ARIIG, constituée en 2007 et composée de 7 imprimeurs (dont la NID, Graphica, Ah-Sing, Intergraph, l'imprimerie Ramin), se donne pour objet :

- la défense, la sauvegarde, le développement et la promotion de la branche production des imprimeries et industries graphiques de La Réunion ;
- l'information en direction des entreprises adhérentes portant sur l'actualité économique, les textes légaux, réglementaires ou conventionnels ;
- la fonction d'interlocuteur de référence de la filière auprès des institutions
- la représentation réunionnaise à la FICG (Fédération de l'imprimerie et de la communication Graphique) devenue aujourd'hui UNIC (Union nationale de l'imprimerie et de la communication).

La constitution d'une association unique regroupant l'ensemble des imprimeurs réunionnais n'a pas été possible. Ceci s'explique en partie par le fait que le secteur local s'appuie majoritairement sur un tissu industriel vieillissant qui ne semble pas souhaiter se développer outre mesure. Ce dernier point apparaît problématique pour envisager une modernisation des entreprises.

Il est à noter que de nombreuses imprimeries réunionnaises se sont principalement placées sur le créneau de la publicité. De fait, elles sont dépendantes d'un marché fluctuant et vont privilégier ce type de commandes, plus rémunératrices. Ainsi, la plupart de l'investissement, par ailleurs très important, est mobilisé au profit de ce créneau, au détriment de celui du livre.

L'émergence de l'imprimerie numérique induisant des gains de productivité permet un développement rapide et de qualité du secteur local, stimule la créativité éditoriale dans le respect de l'environnement et contribue à baisser les prix de vente au consommateur.

Sur un plan local, un tel essor permettrait :

- la sortie de la presse nationale à La Réunion au jour « j » et à un prix participant à l'existence d'une continuité territoriale en la matière ;
- la production de livres, notamment de manuels scolaires et de magazines.

1.4 La diffusion par le circuit commercial

Il existe plusieurs types de points de ventes :

- le point de vente touristique ;
- les librairies (Autrement et Gérard à Saint-Denis, Cazal à Saint-Pierre pour les plus anciens) ;
- la grande distribution (Virgin, Agora...).

Il est à noter que les libraires et la grande distribution n'achètent pas les livres mais les prennent en dépôt. En cas de mévente, les ouvrages sont enlevés.

Par ailleurs, la vente d'ouvrages locaux reste modeste. Si certains rayons sont dédiés à la production littéraire de La Réunion et de l'Océan Indien, cela n'est pas généralisé à l'ensemble des points de vente. En librairie, la production locale est mise en valeur et les actions de promotions sont régulières (séances de dédicaces, ...). Par contre, dans les grandes surfaces commerciales, l'édition locale est rarement privilégiée sauf si la vente est rendez-vous.

De plus, ces espaces dédiés sont quelquefois restreints et ne concernent pas un nombre important d'ouvrages proposés à la vente.

Malgré l'investissement exemplaire à peu de moyens de l'ARCC¹, la production littéraire réunionnaise n'est pas très visible dans les grands salons parisiens. Les auteurs réunionnais ont peu de contacts intéressants et cela revient à un lobbying trop important au regard du résultat. Par contre, la littérature de l'Océan indien et de La Réunion est davantage remarquée dans les salons régionaux thématiques et sa promotion dans ce cadre pourrait s'inscrire dans la durée.

Enfin, s'agissant de la demande, il ressort de nos entretiens que certains Réunionnais n'ont pas la culture du livre et par conséquent les livres sont perçus comme étant des produits très chers.

¹ ARCC : Association Réunionnaise Communication et Culture, dont le siège est à Paris.

2 Propositions du CCEE

Suite à ces échanges et aux difficultés recensées dans ce secteur, le CCEE estime prioritaire la mise en place d'une structure dédiée au développement du secteur du livre, laquelle permettrait d'aider à la création, de promouvoir le secteur, de mutualiser l'information et les moyens, et de mettre en réseau les différents acteurs.

Par ailleurs, le CCEE considère que le Conseil régional a un rôle majeur à jouer, en tant que chef de file d'une synergie dynamique autour du livre. Le développement de politiques publiques fortes dans ce domaine, mutualisées sous la forme d'une structure régionale, favoriserait la prise en compte des problèmes spécifiques du livre réunionnais par :

- le renforcement des mesures incitatives d'accompagnement en faveur des auteurs réunionnais (bourses d'écriture, ...), des éditeurs et des imprimeurs ;
- le développement de résidences d'écrivains ;
- la mise en place de formations, notamment en ce qui concerne la démarche et la ligne éditoriale, le marketing et le travail de correcteurs ;
- la dotation systématique des établissements scolaires et culturels d'ouvrages locaux et régionaux ;
- le développement de niches spécifiques telles que la réédition de livres anciens, l'écriture scientifique et l'édition de thèses ;
- un soutien à l'imprimerie numérique, de manière à aider à son développement, et ainsi, assurer une « continuité territoriale » en permettant à La Réunion d'être autonome dans sa production de livres, de manuels scolaires, de magazines et journaux de presse et de produits imprimés ;
- l'information sur les ouvrages parus pour rendre compte de l'activité littéraire et ainsi, améliorer leur diffusion, en partenariat avec le service public de l'audiovisuel ;
- un partenariat avec la grande distribution visant la promotion de livres réunionnais dans les grandes surfaces sur une durée limitée ;
- l'organisation d'un véritable Salon du livre à La Réunion, mutualisant toutes les ressources existantes sur le thème, permettant de développer une dynamique pérenne de promotion du livre réunionnais ;
- le recrutement d'un attaché de presse au sein de la structure régionale dédiée au développement du secteur du livre, qui, en relation avec les médias, travaillerait à la promotion de la littérature réunionnaise ;
- la mutualisation des moyens Département/Région.

Enfin, l'engagement des collectivités dans une structure régionale constituerait également une action participant à la lutte contre l'illettrisme.